AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

DLP 20-6-66 507329

Supplément n° 1 au Bulletin n° 68 - MAI 1966 -

VIGNE

MILDIOU : Les manifestations orageuses de ces derniers jours ont provoqué de nouvelles contaminations primaires et des repiquages à partir des rares taches apparues le 17 Mai.

En conséquence, appliquer un traitement avant le 25 Mai, pour éviter toute extension de la maladie. Le choix du produit s'effectue dans la gamme suivante :

- Captane : 175 grammes de matière active/hectolitre.
- Zinèbe : 250 grammes " " "
- Manèbe : 280 grammes " " "
- Association de zinèbe et de cuivre, association de carbatène et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

Sont en autorisation provisoire de vente : Disulfamide, Folcid, Mancozèbe, Phaltane, Propinèbe, Association de Métirame de zinc et de cuivre, association de Manèbe et de cuivre, association de Mancozèbe et de cuivre (aux doses indiquées par les fabricants).

Nous recommandons d'apporter le plus grand soin non seulement à l'exécution du traitement mais aussi à l'ébourgeonnage des souches.

Dans le cas de pulvérisation à volume réduit, apporter la même quantité de matière active à l'hectare et vérifier si la quantité de liquide apportée à l'hectare est bien celle calculée.

VERS DE LA GRAPPE : Le premier vol a été contrarié par les conditions climatiques mais a été important ces derniers jours. Ajouter à la bouillie anti-mildiou, un insecticide, du type des organo-phosphorés.

PYRALE : Le traitement utilisé contre les vers de la grappe est efficace. Ce ravageur est en recrudescence depuis quelques années dans quelques "climats".

ARAIGNEES ROUGES : Dans les vignes fortement infestées et où le traitement préconisé par notre bulletin n° 68 de Mai, n'a pas été fait, effectuer d'urgence l'application. Un mélange acaricide + ovicide est à employer.

GRELE : Nous rappelons qu'à la suite des chutes de grêle, il y a lieu d'appliquer d'urgence - dans un délai de 24 heures - un traitement destiné à cicatriser les plaies.

CIGARIERS : Très localement les cigariers causent des dégâts. Effectuer un poudrage ou une pulvérisation à l'aide de D.D.T. ou d'esters phosphoriques. La destruction des lieux de ponte est recommandée.

P. 142

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER & DU POIRIER : Le danger de contamination reste important, renouveler le traitement dès réception de cette note.

RAPPEL : - Pucerons des arbres fruitiers - Araignées rouges - Oïdium du pommier - Monilia sur arbres à noyaux.

ROUILLE DU PRUNIER : Cette maladie assez fréquente sera combattue préventivement avec un fongicide : - Bouillie bordelaise (250 grammes de cuivre) - Zinèbe (200 grammes) - Zirame (175 gr. hectolitre). Ce traitement sera également efficace contre le monilia.

ANTHRACNOSE DU GROSEILLIER & DU CASSISSIER : Effectuer d'urgence un traitement qui conditionnera dans une large part la récolte 1967. (Voir bulletin n° 57).

PUCERONS DU CASSISSIER : Ajouter à la bouillie précédente un insecticide type Diméthoate.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER : Dans les plantations contaminées les années précédentes et avant complète floraison, effectuer une pulvérisation avec un fongicide organique.

BETTERAVES

PUCERONS NOIRS - MOUCHE DE LA BETTERAVE : Attaques assez importantes sur les jeunes feuilles du coeur des betteraves. Traiter avec : - Endothion (500 grammes matière active/hectare) - Lindane (300 grammes) - Parathion éthyl (200 grammes) - Parathion méthyle (300 grammes) - ou encore avec Azinphos ou Diméthoate.

Ces produits sont également actifs contre la Pegomyie ou Mouche de la Betterave dont la deuxième génération pourrait ne pas tarder à faire son apparition. (Voir également liste des produits conseillés en 1965 dans le cas d'un traitement dirigé contre un seul de ces parasites.)

CULTURES LEGUMIERES

SEPTORIOSE DU CELERI : Les premières taches sont apparues, nous recommandons l'application d'un traitement. On utilisera l'un des produits suivants : Oxyquinoléate de cuivre (50 grammes matière active/hectolitre) -Doguadine (90 gr.) - Dichlone (50 gr.) - Mancozèbe (160 gr.) - Manèbe (160 gr.) - Carbatène (200 gr.) - Mezinèbe (210 gr.)- Les traitements seront à renouveler tous les 10 - 15 jours en fonction du développement de la végétation et de la pluviométrie.

MOUCHE DE L'ASPERGE : La protection des jeunes aspergeraies est à poursuivre.

CRIOCERE DE L'ASPERGE : Un traitement est conseillé ; les produits indiqués contre la mouche dans notre précédent bulletin sont efficaces ainsi que : D.D.T., Parathion ou Lindane.

MOUCHE DU CHOU : - MOUCHE DE L'OIGNON : Les premiers dégâts sont visibles dans les champs non traités ; il est urgent d'assurer la protection suivant les conseils donnés dans notre précédent bulletin .

BOTRYTIS FRAISE : Les conditions atmosphériques sont actuellement très favorables au développement de la maladie. Ce traitement primordial est à effectuer dès réception de cette note. Le paillage, s'il n'a déjà été effectué, le sera avant l'application du traitement. On utilisera un produit conseillé dans notre bulletin n° 68, il conviendra de mouiller abondamment (1.500 à 2.000 litres/hectare) le feuillage et le paillage.

18 Mai 1966

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.